

Ce document annule et remplace le document de même numéro émis antérieurement. Celui-ci doit être détruit ou retourné au laboratoire.

**SOCAMONT INDUSTRIES**  
**ZONE ACTIVITE DES TOUCHES**  
**RUE DES FRERES LUMIERE**  
**BP 13026**  
**53063 LAVAL CEDEX 9**

**Description échantillon : Baies platine réseaux**  
**Référence : BAIE 800X600X2055 MONTEE**

Réception date : 13 février 2009  
Référence : RN09-02123

**Analyses demandées : Selon la Directive RoHS 2002/95/CE et ses amendements.**

**Méthodes** : IEC 62321, Ed. 1.0 (12/2008) : Détermination des niveaux de six substances réglementées (Plomb, Mercure, Cadmium, Chrome hexavalent, Diphenyles polybromés et diphenylethers polybromés) dans les produits électrotechniques

- (1) Fluorescence X
- (2) Détermination du plomb et du cadmium par ICP/AAS.
- (3) Détermination du mercure par FAVF
- (4) Détermination du chrome VI complexométrie et spectrométrie UV/Visible
- (5) Détermination des PBB et PBDE par GC/MS

Résultats d'analyses : Cf. pages suivantes.

**Conclusion** : Il a été détecté du chrome à une teneur supérieure à 1000 mg/kg dans les échantillons RN09-02123.001, 003, 004, 008, 009, 015, 016, 017,18,20,21,25,26,27,33,34,36,37,38,39,43,46 lors de l'analyse de fluorescence X.

*"Une teneur mesurée en Cr et Br supérieure à la valeur limite ne signifie pas obligatoirement que la teneur en Cr(VI) ou PBB/PBDE soit elle aussi supérieure à cette limite. Pour le déterminer, une analyse chimique doit être réalisée."*

Basés sur les tests de confirmations chimiques, l'échantillon analysé RN09-02123 est **en conformité** avec la directive RoHS 2002/95/CE et ses amendements.

Nom : **Barbara BEAUVAIS**  
Titre : **Responsable Développement Client**

(1) Essai sous traité dans laboratoire SGS

(2) Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Ce rapport d'essai ne concerne que les objets ou produits soumis à essais. La reproduction de ce document n'est autorisée, sauf accord écrit du laboratoire, que sous sa forme intégrale. Le présent rapport est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Services (copie disponible sur demande)

